

Paris, le 28 janvier 2013

Madame, Monsieur,

Vous avez souscrit fin 2002, le FCPI « NextStage Entreprises » géré par notre société de gestion.

Nous vous écrivons aujourd'hui pour vous informer de faits nouveaux et importants concernant votre placement.

I. RAPPEL DES FAITS

Le FCPI (ci-après le Fonds) est un Fonds ayant pour vocation d'investir au moins 60% de son actif dans des sociétés non cotées innovantes européennes. En contrepartie de cet investissement, vous aviez à l'époque bénéficié d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 25% de votre investissement.

Pendant deux ans, jusqu'à début 2005, le Fonds s'est constitué un portefeuille diversifié de 15 sociétés cotées et non cotées, dans des secteurs aussi variés que l'automobile, la location, la distribution, les logiciels, les technologies de l'information ou encore le conseil en technologie externalisé.

Depuis 2003, nous accompagnons ces sociétés dans leurs projets de croissance et de développement. Dans une conjoncture devenue difficile depuis 2008, nous avons subi des échecs à l'instar du dépôt de bilan de la société Nessink mais nous avons parallèlement rencontré de beaux succès comme la cession de Gruau (carrossier spécialisé sur les véhicules utilitaires et transformation de véhicules de série) et de Alpiski (location et matériel de ski).

D'ailleurs, grâce à ces différentes cessions, le Fonds a réalisé en septembre 2010 une première distribution égale à 65% du montant de votre investissement.

Néanmoins, nous n'avons pas encore pu céder la dernière participation de notre portefeuille, la conjoncture particulièrement difficile de ces dernières années ayant été peu propice aux cessions et introductions en Bourse.

La Valeur Liquidative des actifs encore en portefeuille s'établit aujourd'hui (sur la base de la dernière valeur liquidative au 30 septembre 2012) en baisse de -12.4%.

En résumé, pour 100€ investis, vous avez bénéficié de 25€ de réduction d'impôt, déjà perçu 65€ de remboursement fin 2010 et la valeur résiduelle de votre investissement est évalué à 22.64€.

A noter que l'actif résiduel du Fonds est composé uniquement de la société non cotée Alyotech (88.2% de l'actif résiduel) et de trésorerie (11.8% de l'actif résiduel).

II. DURÉE DE VIE DU FONDS ET CALENDRIER

Le Fonds devrait, selon son règlement, arriver à échéance le 7 janvier 2013, c'est-à-dire avoir cédé l'ensemble de ses participations à cette date.

Il existe dès lors deux possibilités pour rendre liquide les actifs encore détenus par le Fonds :

1/ Céder en bloc la participation non cotée résiduelle. Pour pouvoir céder rapidement cette participation, nous serions amenés à consentir une forte décote en vendant les actifs en dessous de leur valeur de marché.

2/ Prolonger le fonctionnement du Fonds pour une année supplémentaire de manière à nous permettre de négocier dans de bonnes conditions les cessions en cours.

Notre analyse de la situation nous a conduit à choisir cette 2^{ème} solution car elle constitue, selon nous, le moyen de défendre au mieux vos intérêts.

Pourquoi une année de plus permettrait de céder au mieux cette participation ? Car nous avons avancé sur des pistes sérieuses de liquidité concernant cette participation et qui n'ont pas pu se concrétiser à ce jour.

Il est important de préciser que la société de gestion ne perçoit plus aucun frais de gestion depuis le 29 juin 2010. En aucun cas la société de gestion n'a donc intérêt à prolonger la durée de vie du Fonds.

Désormais, notre objectif est le suivant :

- Vous **distribuer les fruits de la future cession** avant fin 2013, de manière à ce que votre Fonds soit totalement liquidé au 31/12/2013.

Nous vous tiendrons bien entendu régulièrement informés de l'avancée de notre plan d'action.

Dans cette attente, nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions.



Grégoire Sentilhes,
Président